

Contrat de cession de droits pour les images et images film libres de droits de Getty Images

LE PRESENT CONTRAT EST CONCLU ENTRE LE TITULAIRE DE LICENCE, L'ACHETEUR (LE CAS ECHEANT) ET UNE FILIALE DE GETTY IMAGES, INC. (« GETTY IMAGES »). CE CONTRAT S'APPLIQUE AUX CESSIONS DE DROITS EMISES SUR LE WEB OU PAR LES CHARGES DE CLIENTELE AINSI QU'AU CONTENU SOUS LICENCE, QU'IL SOIT FOURNI EN LIGNE, SUR SUPPORT NUMERIQUE OU ANALOGIQUE (PHYSIQUE) (LE « CONTRAT »).

- 1. Définitions.** Dans le cadre du présent Contrat, les définitions suivantes s'appliquent :
 - 1.1 « Facture » désigne la facture numérique ou pré-imprimée standard, fournie par Getty Images ou un distributeur autorisé, pouvant inclure, de façon non exclusive, le Contenu sous Licence sélectionné, les restrictions applicables à la cession de droits (le cas échéant), outre celles spécifiées aux présentes et le prix correspondant de la cession de droits pour le Contenu sous Licence. La Facture sera considérée comme partie intégrante du présent Contrat et incluse dans toute référence au présent Contrat.
 - 1.2 « Contenu sous Licence » désigne les images fixes, images film ou vidéos, produits audio, visuels par voie optique, électronique, numérique ou par d'autres moyens, y compris les négatifs, les diapositives, les matrices de films, les tirages, les fichiers électroniques originaux ou leurs Reproductions, quelles qu'elles soient, ou tout autre produit protégé par un copyright, des droits d'auteur, une marque commerciale, un brevet ou tout autre droit de propriété intellectuelle, dont la cession de droits est concédée par Getty Images au Titulaire de Licence au titre des présentes. Toute référence faite dans le présent Contrat au Contenu sous Licence se rapportera à chaque article individuel du Contenu sous Licence aussi bien qu'au Contenu sous Licence dans son ensemble.
 - 1.3 « Titulaire de Licence » désigne la personne physique ou morale qui acquiert la présente cession de droits ou dans le cas d'un Acheteur différent, la personne physique ou morale spécifiquement désignée comme Titulaire de Licence lors du processus d'achat et définie comme tel sur la Facture.
 - 1.4 « Acheteur » désigne la personne physique ou morale qui acquiert la présente cession de droits pour le compte d'un Titulaire de Licence tiers.
 - 1.5 « Reproduction » et « Reproduire » désignent toute forme de copie ou de publication (en tout ou partie) de Contenu sous Licence, par quelque moyen que ce soit, ainsi que le recadrage ou la distorsion, altération ou manipulation (en tout ou partie) du Contenu sous Licence et la création de toute œuvre dérivée à partir du Contenu sous Licence.
 - 1.6 « Utilisateur » désigne tout employé ou sous-traitant du Titulaire de Licence qui : (1) télécharge, manipule, édite, modifie ou enregistre le fichier numérique contenant le Contenu sous Licence ; (2) est impliqué directement dans le processus créatif qui utilise le Contenu sous Licence ; ou (3) intègre le Contenu sous Licence dans toute œuvre dérivée.
- 2. Concession des droits.** Conformément aux dispositions du présent Contrat :
 - 2.1 Getty Images accorde au Titulaire de Licence un droit mondial, perpétuel, non exclusif, incessible et non susceptible de sous-cession, de Reproduction du Contenu sous Licence indiqué dans la Facture, un nombre illimité de fois, sur le support de son choix, pour toutes utilisations autres que celles interdites en vertu de la section 3 du présent Contrat.
 - 2.2 Le Titulaire de Licence est autorisé à faire Reproduire le Contenu sous Licence par ses sous-traitants en préparation d'un produit final, sous réserve que lesdits sous-traitants s'engagent à respecter les dispositions du présent Contrat.
 - 2.3 Le Titulaire de Licence est autorisé à stocker le Contenu sous Licence dans une bibliothèque numérique, une configuration réseau ou tout autre dispositif similaire afin de permettre à ses employés, partenaires et clients de consulter le Contenu sous

Licence, dans la mesure où le nombre d'Utilisateurs ne dépasse pas dix (10). Le Titulaire de Licence doit acquérir des droits supplémentaires par poste si le nombre d'Utilisateurs dépasse dix (10), avant que l'utilisation supplémentaire ne puisse commencer.

3. Restrictions.

- 3.1 Le Titulaire de Licence ne peut ni procéder à une sous-cession, ni vendre, ni céder, ni transférer d'une quelconque manière le présent Contrat ni aucun des droits acquis au titre des présentes.
- 3.2 Le Titulaire de Licence ne peut pas : (1) rendre le Contenu sous Licence disponible sur un support accessible par d'autres personnes que les Utilisateurs autorisés (en dehors du produit final auquel il est incorporé) ; (2) vendre ou distribuer un produit final contenant le Contenu sous Licence, ni en céder les droits, d'une manière permettant à un tiers de télécharger, d'extraire le Contenu sous Licence ou encore d'y accéder comme s'il s'agissait d'un fichier autonome ; (3) inclure le Contenu sous Licence dans un système électronique destiné à permettre à des tiers d'en faire des Reproductions sur des produits électroniques ou imprimés ; ou (4) utiliser ou afficher le Contenu sous Licence sur des sites Web ou sur tout autre support destiné à encourager ou impliquant la vente, le franchisage ou autre mode de distribution de produits « à la demande », notamment, de façon non exclusive, des cartes postales, tasses, t-shirts, calendriers, posters et autres articles.
- 3.3 Le Titulaire de Licence ne peut prétendre, de manière expresse ou tacite, être le créateur original d'une œuvre picturale, graphique, sculpturale, filmographique ou autre œuvre visuelle autonome qui tire une part importante de ses composantes artistiques du Contenu sous Licence.
- 3.4 Le Contenu sous Licence ne peut être intégré dans un logo, une marque commerciale ou une marque de service.
- 3.5 Le Contenu sous Licence ne peut être modifié, reconfiguré ou détourné pour une utilisation sur tout site Web ciblant les mobiles ou dans toute application pour mobile spécifiquement créée pour afficher le Contenu sous Licence sur des mobiles, sans l'accord préalable écrit de Getty Images.
- 3.6 Si un Contenu sous Licence incluant un modèle ou une propriété est utilisé dans une situation qu'une personne pourrait raisonnablement trouver peu flatteuse ou offensante, le Titulaire de Licence devra accompagner ce type d'utilisation d'une déclaration précisant : (1) que le Contenu sous Licence est exclusivement utilisé à des fins d'illustration ; et (2) que toute personne éventuellement représentée dans le Contenu sous Licence est un modèle.
- 3.7 L'utilisation du Contenu sous Licence à des fins pornographiques ou diffamatoires, ou toute autre utilisation illicite, est strictement interdite, qu'elle soit liée directement ou indirectement (par le contexte ou par juxtaposition) à un sujet spécifique.
- 3.8 L'utilisation du Contenu sous Licence n'ira à l'encontre d'aucune restriction en matière d'utilisation, notamment, de façon non exclusive, toute restriction notifiée au Titulaire de Licence avant ou à la date de livraison du Contenu sous Licence au Titulaire de Licence. Lesdites restrictions peuvent être incluses dans les informations fournies avec le Contenu sous Licence sur le site Web de Getty Images ou dans toute autre communication écrite de la part de Getty Images. Lesdites restrictions notifiées au Titulaire de Licence feront partie du présent Contrat.
- 3.9 Lorsque le Contenu sous Licence est Reproduit à des fins éditoriales, le Titulaire de Licence doit inclure la mention du crédit photo à côté du Contenu sous Licence : « *[Nom du Photographe]/[Nom de la collection]/Getty Images* » ou comme notifié par Getty Images.
- 3.10 Dans la mesure du possible, un crédit dont la taille et la position sont identiques à celles trouvées dans les médias dans des productions similaires, doit apparaître à l'écran pour les images film ou vidéos utilisées dans un long métrage, une émission télévisée ou une production câblée et doit porter la mention : « *Film fourni par*

[Photodisc/Getty Images,] » ou « Film fourni par [Digital Vision/Getty Images] » ou « Film fourni par [autre collection/Getty Images] ».

- 3.11 Bien que les sujets du Contenu sous Licence aient été légendés avec le plus grand soin, Getty Images ne garantit pas l'exactitude de ces informations.
- 3.12 Lorsque l'Acheteur passe un contrat de cession de droits sur le Contenu sous Licence au nom d'un Titulaire de Licence, l'Acheteur déclare et garantit au titre des présentes que : (1) l'Acheteur est autorisé à agir en qualité de représentant pour le compte du Titulaire de Licence et a la pleine capacité de lier le Titulaire de Licence par le présent Contrat ; et que (2) si le Titulaire de Licence conteste la capacité de l'Acheteur d'agir en son nom en ce qui concerne le présent Contrat, l'Acheteur devra répondre de tout manquement du Titulaire de Licence à respecter les dispositions du Contrat. Aucune disposition de la présente section 3.12 ne peut être prétexte à dispenser l'Acheteur de son obligation de payer le Contenu sous Licence à Getty Images.

4. Droits d'auteur et marques commerciales. Aucun droit de propriété ou droit d'auteur sur du Contenu sous Licence ne sera transféré au Titulaire de Licence par la cession de droits faisant l'objet du présent Contrat. Sauf mention expresse dans le présent Contrat, Getty Images ne concède au Titulaire de Licence aucun droit ni cession de droits, explicite ou tacite, sur le Contenu sous Licence. En ce qui concerne l'utilisation du nom « Getty Images » ou de toute autre appellation commerciale, marque commerciale, logo ou marque de service Getty Images (les « Marques »), le Titulaire de Licence reconnaît et accepte que (1) les Marques de Getty Images sont et resteront la propriété exclusive de Getty Images ; (2) aucune clause du présent Contrat ne confère au Titulaire de Licence de droit de propriété sur les Marques de Getty Images ; et (3) le Titulaire de Licence ne peut contester, que ce soit maintenant ou ultérieurement, la validité des Marques de Getty Images.

5. Garantie et limitation de responsabilité.

- 5.1 Getty Images garantit : (1) jouir de la capacité juridique et des droits lui permettant de conclure le présent Contrat ; (2) que le Contenu sous Licence sera dépourvu de tout vice de matériel et de fabrication pendant les trente (30) jours suivant la livraison (le seul et unique recours du Titulaire de Licence en cas de violation de cette garantie étant le remplacement du Contenu sous Licence) ; (3) que l'utilisation par le Titulaire de Licence du Contenu sous Licence sous sa forme originale et conformément aux dispositions du présent Contrat n'enfreindra aucun droit d'auteur, droit moral, marque commerciale, ni autre droit de propriété intellectuelle, ni droit de publicité, ni ne portera atteinte à la vie privée ; et (4) que toutes les autorisations des modèles et/ou propriétaires nécessaires pour l'utilisation du Contenu sous Licence en vertu de ce Contrat ont été obtenues. Ni Getty Images, ni aucune partie au nom de qui Getty Images accorde une cession de droits sur le Contenu sous Licence (les « Concedants ») n'accorde aucune garantie et ne prend aucun engagement d'aucune sorte quant aux frais supplémentaires éventuellement dus à des modèles figurant dans le Contenu sous Licence, conformément aux requêtes de tout syndicat concerné. Le Titulaire de Licence sera seul responsable du paiement desdits frais supplémentaires à ce syndicat.

- 5.2 **NI GETTY IMAGES, NI AUCUN CONCEDANT N'ACCORDE AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, RELATIVE AU CONTENU SOUS LICENCE ET A SES SYSTEMES DE LIVRAISON ASSOCIES, EN CE COMPRIS, DE FACON NON EXCLUSIVE, LES GARANTIES TACITES DE QUALITE MARCHANDE OU D'ADEQUATION A UNE UTILISATION PARTICULIERE. NI GETTY IMAGES, NI AUCUN CONCEDANT NE SAURAIT ETRE TENU POUR RESPONSABLE ENVERS LE TITULAIRE DE LICENCE, NI ENVERS AUCUNE AUTRE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE, DE DOMMAGES PUNITIFS, SPECIAUX, INDIRECTS, ACCESSOIRES OU FORTUITS, DE PERTES DE BENEFICES OU AUTRES DOMMAGES, FRAIS OU PERTES RESULTANT DU PRESENT CONTRAT, MEME SI GETTY IMAGES OU SES CONCEDANTS, SUIVANT LE CAS, ONT ETE**

INFORMES DE LA POSSIBILITE DE TELS DOMMAGES. CERTAINES LEGISLATIONS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LA RESTRICTION DES GARANTIES TACITES OU DES CLAUSES DE RESPONSABILITE ENVERS CERTAINS TYPES DE DOMMAGES.

6. Indemnisation.

- 6.1 Dans la mesure où le Contenu sous Licence est uniquement utilisé conformément aux dispositions du présent Contrat et où le Titulaire de Licence respecte les stipulations du présent Contrat, et en guise de seul et unique recours à la disposition du Titulaire de Licence en cas de violation supposée ou réelle des engagements et garanties mentionnés à la section 5 ci-dessus, Getty Images s'engage à défendre, indemniser et protéger le Titulaire de Licence, sa maison mère, ses filiales et les sociétés affiliées conjointement détenues ou contrôlées, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs, de tous les dommages (à l'exclusion des dommages punitifs qui ne sont pas directement attribuables à des agissements de Getty Images), responsabilités et frais (y compris les honoraires raisonnables des avocats et les frais de justice), liés à tout procès, plainte ou procédure judiciaire, réel ou potentiel, intenté ou déposé au motif que Getty Images ne respecte pas les garanties énoncées à la Section 5 ci-dessus. Cette clause définit la totalité des obligations d'indemnisation de Getty Images au titre du présent Contrat.
- 6.2 Le Titulaire de Licence s'engage à défendre, indemniser et protéger Getty Images, sa maison mère, ses filiales et les sociétés affiliées conjointement détenues ou contrôlées, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs, de tous les dommages (à l'exclusion des dommages punitifs qui ne sont pas directement attribuables aux agissements du Titulaire de Licence), responsabilités et frais (y compris les honoraires raisonnables des avocats et les frais de justice), liés à des plaintes de tiers relatives à une utilisation par le Titulaire de Licence du Contenu sous Licence en dehors du cadre du présent Contrat ou à toute autre violation supposée ou réelle du présent Contrat par le Titulaire de Licence.
- 6.3 La partie cherchant à obtenir une indemnisation conformément à la section 6 devra informer dans les plus brefs délais l'autre partie de ladite plainte. La partie responsable de l'indemnisation pourra, de manière discrétionnaire, prendre en charge la gestion, le règlement ou la défense de toute plainte ou litige, auquel cas la partie indemnisée devra collaborer à la défense de ladite plainte ou dudit litige. La partie indemnisée est autorisée à participer au dit litige, à ses propres frais, par l'intermédiaire d'un avocat de son choix. La partie responsable de l'indemnisation ne pourra être tenue pour responsable des frais de justice ni des autres dépenses engagées avant notification par l'autre partie de la plainte pour laquelle une indemnité est recherchée.

7. Etat du Contenu sous Licence. Le Titulaire de Licence devra examiner le Contenu sous Licence dans son intégralité pour détecter les défauts possibles (numériques ou autres) avant d'en réaliser des Reproductions. Sans préjudice de la section 5.1.(2), Getty Images ne saurait être tenue pour responsable de toute perte ou dommage subi par le Titulaire de Licence ou par un tiers et résultant, directement ou indirectement, d'un défaut supposé ou réel du Contenu sous Licence, de sa légende ou, d'une façon quelconque, de sa Reproduction.

8. Résiliation ou intérêts sur les factures impayées. Si le Titulaire de Licence ne paie pas à Getty Images le montant complet de la Facture dans les délais indiqués sur cette Facture, Getty Images pourra exiger le versement supplémentaire sur ce qui est dû d'un intérêt d'un et demi pour cent (1,5 %) par mois de retard, ou du montant minimum autorisé par la loi, jusqu'à réception du règlement. Getty Images se réserve également le droit, à sa discrétion, de résilier la cession de droits en cas de non-paiement de la totalité du montant de la facture dans les délais indiqués.

9. Résiliation.

La cession de droits décrite dans le présent Contrat sera automatiquement résiliée, sans préavis de Getty Images, si le Titulaire de Licence ne respecte pas l'une des dispositions du présent Contrat. A la résiliation, le Titulaire de Licence devra immédiatement (1) cesser d'utiliser le Contenu sous Licence ; (2) détruire ou, à la demande de Getty Images, restituer le Contenu sous Licence à Getty Images ; et (3) supprimer et retirer le Contenu sous Licence de ses locaux ainsi que de ses systèmes informatiques et de stockage (électronique ou physique).

10. Dispositions diverses.

- 10.1 Utilisation non autorisée. Toute utilisation du Contenu sous Licence qui n'est pas expressément autorisée par le présent Contrat, ou qui ne respecte pas les dispositions du présent Contrat (notamment, de façon non exclusive, l'utilisation du Contenu sous Licence par plus de dix (10) Utilisateurs sans acquisition de droits supplémentaires par poste) constitue une violation des droits d'auteur et autorise Getty Images à exercer tous les droits et prérogatives qui lui sont conférés par les législations sur les droits d'auteur du monde entier. Le Titulaire de Licence est responsable des dommages résultant desdites violations de droits d'auteur, y compris toute plainte déposée par un tiers. En outre, sans préjudice des autres prérogatives de Getty Images au titre des présentes, Getty Images se réserve le droit de facturer au Titulaire de Licence, ce que le Titulaire de Licence accepte, une redevance d'un montant cinq (5) fois supérieur à celui des frais de licence standard de Getty Images, pour l'utilisation non autorisée du Contenu sous Licence.
- 10.2 Audit / certificat de conformité. Sur notification adressée dans un délai raisonnable, le Titulaire de Licence fournira à Getty Images des copies des Reproductions contenant le Contenu sous Licence. En outre, sur notification adressée dans un délai raisonnable, Getty Images pourra, à sa discrétion, par le biais de ses propres employés ou par l'intermédiaire d'un tiers, contrôler les dossiers du Titulaire de Licence qui se rapportent directement au présent Contrat et à l'utilisation du Contenu sous Licence afin de vérifier la conformité avec les dispositions du Contrat. Lorsque Getty Images a raisonnablement lieu de croire que le Contenu sous Licence est utilisé par un nombre d'Utilisateurs supérieur au nombre autorisé ou que le Contenu sous Licence est utilisé hors du cadre fixé par le présent Contrat de cession de droits, le Titulaire de Licence devra, à la demande de Getty Images, fournir un certificat de conformité signé par un membre de la direction du Titulaire de Licence, sous une forme qui sera approuvée par Getty Images.
- 10.3 Stockage électronique. Pour tout le Contenu sous Licence téléchargé sous forme électronique, le Titulaire de Licence devra conserver le symbole du copyright, le nom Getty Images, le numéro d'identification du Contenu sous Licence et toute autre information pouvant être incluse dans le fichier électronique contenant le Contenu sous Licence original stocké sur les ordinateurs du Titulaire de Licence. Le Titulaire de Licence devra conserver un pare-feu efficace pour éviter les accès non autorisés de tiers au Contenu sous Licence.
- 10.4 Retrait. Sur notification de Getty Images, ou si le Titulaire de Licence a connaissance qu'un Contenu sous Licence fait l'objet d'une menace de plainte, ou d'une plainte en cours pour contrefaçon ou violation de tout autre droit, ou de toute autre plainte pouvant engager la responsabilité de Getty Images, ou si Getty Images retire pour quelque raison que ce soit du Contenu sous Licence, le Titulaire de Licence devra, à ses propres frais, retirer physiquement le Contenu sous Licence de ses locaux, de ses systèmes informatiques et de ses autres systèmes de stockage (électroniques ou physiques) et, si possible, cesser de l'utiliser à l'avenir. Getty Images s'engage à fournir gratuitement au Titulaire de Licence un Contenu sous Licence équivalent (de l'avis de Getty Images sur la base d'un jugement commercial raisonnable), mais soumis aux autres dispositions du présent Contrat.
- 10.5 Droit applicable. Le présent Contrat est régi dans tous ses aspects par les lois de l'Etat de New York, Etats-Unis, sans faire référence à ses dispositions sur les conflits de droits. Tout litige résultant du présent Contrat ou de son exécution sera résolu par un arbitrage contraignant qui aura lieu dans l'une des juridictions suivantes (la plus

proche du siège social du Titulaire de Licence, s'il s'agit d'une personne morale, ou de son domicile s'il s'agit d'une personne physique) : Seattle, Etat du Washington (Etats-Unis) ; New York, Etat de New York (Etats-Unis) ; Londres, Angleterre ; Paris, France ; ou Singapour. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ne s'applique pas au présent Contrat. Nonobstant ce qui précède, Getty Images aura le droit d'entamer une action en justice ou en équité ou toute autre procédure devant tout tribunal compétent afin d'obtenir une injonction ou autre compensation à l'encontre du Titulaire de Licence si Getty Images juge qu'une telle action est nécessaire ou souhaitable.

- 10.6 Autonomie des dispositions. Dans le cas où l'une ou plusieurs des dispositions du présent Contrat s'avèreraient invalides, illégales ou inexécutables, de quelque façon que ce soit, les autres dispositions demeurent valides, légales et applicables. Lesdites dispositions seront alors modifiées uniquement dans la mesure nécessaire à leur exécution.
- 10.7 Décharge de responsabilité. Aucune action de l'une ou l'autre des parties, autre qu'une décharge de responsabilité explicite par écrit, ne pourra être considérée comme constituant une décharge de responsabilité par rapport à une quelconque disposition du présent Contrat. Le retard de l'une ou l'autre des parties pour exercer l'un de ses droits ou l'une de ses prérogatives ne pourra pas avoir pour résultat la renonciation auxdits droits ou prérogatives, et l'exercice partiel ou isolé par l'une ou l'autre des parties d'un desdits droits ou prérogatives ne pourra empêcher un autre exercice ou un exercice plus complet de ces mêmes droits et prérogatives. La décharge de responsabilité par rapport à un droit ou une prérogative à un moment donné ne pourra être interprété comme s'opposant à l'exercice du même droit ou prérogative à une date ultérieure.
- 10.8 Intégralité du Contrat. Le présent Contrat constitue l'intégralité des conditions du contrat de cession de droits et aucune disposition ne pourra être ajoutée ni supprimée si ce n'est par un document écrit et signé par les représentants légaux des deux parties. En cas de conflit entre les dispositions du présent Contrat et celles figurant sur une commande ou autre forme de communication envoyée par le Titulaire de Licence, les dispositions du présent Contrat prévalent.